Loi fédérale sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (LSIT)

Normes techniques pour les ascenseurs¹

En vertu de l'art. 4a de la loi fédérale du 19 mars 1976 (modifiée le 18 juin 1993) sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (RS 819.1), les normes techniques énumérées dans l'annexe sont définies comme des normes techniques qui sont propres à concrétiser les exigences de base de la sécurité et de la santé par rapport aux ascenseurs, au sens de l'ordonnance du 23 juin 1999 sur la sécurité des ascenseurs (RS 819.13). Il s'agit à ce propos de normes européennes harmonisées qui ont été édictées par le Comité européen de normalisation (CEN), sur l'ordre de la Commission des Communautés européennes et de l'Association européenne de libre échange (AELE).

Les listes des titres des normes techniques qui ont été définies par SECO ainsi que les textes de ces normes peuvent être commandés auprès de l'association suisse de normalisation, division switec, Bürglistrasse 29, 8400 Winterthur.

13 avril 2010

SECO – Direction du travail Installations et appareils techniques:

Rita Kohlbrenner

Annexe

Normes techniques pour les ascenseurs

Numéro	Titre	Référence journal off. – CE
EN 81-1 + A3	Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs – Partie 1: ascenseurs électriques	2010/C 52/04
EN 81-2 + A3	Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs – Partie 2: ascenseurs hydrauliques	2010/C 52/04

2010-0768 2217

Voir également FF **1997** III 1270, **1997** IV 133 502, **1998** 944, **1999** 8991, **2004** 1164, **2005** 4924, **2006** 6456, **2007** 2038 7187, **2008** 8099, **2009** 6224 7505